

MESSAGER DE TAIKI

Journal Officiel des Établissements français de l'Océanie,

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS, A 3 HEURES DU SOIR.

MATINÉE. — N° 21.

TE VEA NO TAHITI,

Mohaua nasa 27 no Mo 1865.

PRÉT DE L'ABONNEMENT (poste)

Pour les Abonnements et les Annonces, s'adresser
AU BUREAU DES CONTRIBUTIONS,
Quai Sépulcre, au coin de la rue Bourgiville, à Papeete.

PRÉT DES ANNONCES (poste)

Les 20 francs..... 10 c. la ligne.
An-dessus de 20 lignes..... 20 c. la ligne.
Les annonces renouvelées se paient la moitié du prix de la première insertion.

SOMMAIRE.

PARTIE OFFICIELLE. — Arrêté prescrivant de nouvelles mesures pour la circulation de la monnaie de billets. — Nominations.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Avis administratif. — Nouvelles marques. — Aspects de l'institution de l'Ordre. — Réglement des Subsistances du 16 au 25 février last. — Méthabéthap. — Hôpital du port. — Marché du Papete. — Tabac d'abstige. — Annonces.

PARTIE OFFICIELLE.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux lieux de la Société,

Va les arrêtés des 18 décembre 1864 et 4 septembre 1865, prescrivant des mesures pour la circulation de la monnaie de billets;

Vu l'arrêté du 11 juillet 1855, ensemble décret ministériel du 6 février 1863, n° 10 ;

Sur la proposition de l'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur; — Le Conseil d'administration entendu;

AVONS ARRÊTÉ ET ORDONNÉ :

Art 1^e. Les pièces de billets *française* du cinq et de dix centimes seront admises soit dans les recettes ou les paiements effectués par les caisses publiques, soit dans les transactions commerciales, dans la proportion suivante :

Jusqu'à 100 francs, le vingtième;

De 100 à 1,000 francs, le trentième ;

Au dessus de 1,000 francs, le quarantième.

Nul ne pourra les refuser, sous peine d'une amende de cinquante à cent francs. En cas de récidive, le maximum de l'amende sera toujours appliquée.

Art. 2. Les arrêtés des 4 septembre 1858 et 11 juillet 1864 et l'article 5 de l'arrêté du 18 décembre 1847 sont donc annulés et renouvelés.

Art. 3. L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur et de Chef du service judiciaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Messager* et inséré au *Bulletin officiel des Établissements*.

Papeete, le 24 mai 1865.

C. de la ROSCIÈRE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :
L'ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur
et de Chef du service judiciaire.

T. NESTY.

Par ordre du Commandant Commissaire Impérial en date du 20 mai, et en vertu de l'article 4 de la loi taïtienne du 7 décembre 1855, l'indigène Hurumaua a été nommé instituteur suppléant de l'école taïtienne de Paca.

Mo te oia te fauua pa a to Tomane te suaha o te Euepera, no te 20 no me, e ma te au hoi i te irava a to te tare tabiti no te 7 no titema 1855, ua fautora hihi Hurumaua et haupi tamari tauteurs i te haupi raniahi i te matacinaua ra o Paen.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Papeete, le 27 mai.

La Caisse agricole reçoira, en échange des traités du trésor public, la monnaie de billet, dans la proportion fixée par l'arrêté inséré au *Messager* de ce jour.

L'administration moutre ainsi, une fois de plus, son désir de favoriser la circulation de la monnaie de cuivre. Elle espère que cet exemple affermira la confiance que mérite ce moyen d'échange, si utile aux transactions de chaque jour.

ADMINISTRATION DE L'ORDONNATEUR.

Service des Contributions. — Poste aux lettres.

Le transport à voiles de la marine impériale *Dordogne* partira le 1^{er} juillet prochain pour Valparaíso, avec le courrier pour l'Europe.

Le sac de la correspondance sera fermé le 31 mai à huit heures du soir.

Le public est prévenu que le bureau de la poste sera fermé à 5 heures du soir le même jour, pour la délivrance des timbres-poste.

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

Le sieur Bateman, récemment arrivé dans la colonie par la golette anglaise *Annie Laurie*, a fait connaître qu'il tenait du sieur Petersen, capitaine au service de la maison Goddefroy, de Hambourg, que le navire *Alster*, appartenant à cette maison, avait, à la suite d'un violent ouragan, sombré à l'ancre le 2 février dernier, dans les îles de l'île Apia, de l'archipel des Samoa.

Ce navire, qui était chargé d'huile de coco et devait sous peu faire

voile pour Hambourg, se serait perdu corps et biens. Il était monté de 13 hommes d'équipage, y compris le capitaine.

Le capitaine Priou, de la garde-côte du Protectorat Eugène, arrive avant-hier des îles sous le vent. Il rapporte qu'il a trouvé à Tubuai des débris d'un navire jetés sur les côtes de cette île quelques jours après les gros tempêtes qui ont sévi dans les archipels voisins, en février dernier. Le bateau-débris, qui appartenait aux objets renseignés, a été démonté, démantelé, démolition, démolition, démolition, qu'on suppose avoir été la partie de la ligne empruntée entre le mat de milaine et le grand mat, mesurant dix mètres de longueur; cette épave, penchée en vers à l'intérieur, était percée pour un sabord.

La garde-côte du Protectorat Tepuanatalo, capitaine Tamai, a été envoyé et brisé sur la côte de Tubuai. L'équipage a été sauvé. On ignore la date de ce sinistre; les Indiens n'ayant pu en fixer l'époque.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE

PRÉSENTÉ AU SÉNAT ET AU CORPS LÉGISLATIF (Extrait).

Marine.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, les forces navales que la France entretient, dans les diverses stations ordinaires, pour la protection de son commerce et de son influence politique, et sur les points où les événements l'ont obligée à montrer ses armes, sont enregistrées au qu'il étaient en 1863.

Chine. — Japon.

Un côté, les échecs subis par les Paings ont dégrisé Shanghai, qui a tout perdu dans la bataille d'infanterie légère qui avait pour mission principale de protéger une contrée, une ville, ou tant de richesses, tant d'unités européennes sont accumulées; de l'autre, les difficultés que le Japon a, depuis un an, éprouvées contre l'exécution des traités, les menaces sans cesse renouvelées d'expulser les étrangers, nous ont forcés à conserver, dans ces parages, tous les bâtimens de la division.

Grâce aux bons offices des autorités françaises, un premier conflit avait pu être évité en 1863; le Taïcou, qui paraissait rechercher l'appui de la France et de l'Angleterre pour maintenir les conventions, avait remis aux forces françaises et britanniques la grande île de Yokohama. Toutefois, à la suite d'une attaque dirigée contre un des bâtimens de la division, nous avons dû détruire les batteries qui défendaient l'entrée de la mer intérieure et infliger aux troupes de ce prince un châtiment immédiat. Nous devons donc espérer que les conventions seraient respectées, et que l'autorité du Taïcou sur les puissants seigneurs qui se partagent le Japon, comme autrefois la fidélité se partageait l'Europe, serait assez prépondérante pour que nous n'y ayons plus à faire usage de la force.

Telle était la situation au commencement de 1864; des instructions précises avaient été données dans le sens le plus quelconque à l'armée française : il avait ordre de ne rien faire de répréhensible, mais il devait posséder toutes les armes nécessaires pour résister aux évidences que pouvaient amener les passions bouleversées contre les étrangers sur une partie des Djinmies. Il y a, en effet, un lien moral qui unit dans ces mers les puissances européennes; nos intérêts politiques et commerciaux ne nous permettent pas de nous retirer lorsqu'une action commune serait jugée nécessaire pour sauvegarder les conventions et faire prévaloir, sur des princes très indépendants, qui n'ont jamais cessé de nous être hostiles.

C'est dans ces circonstances que, par suite d'actes d'agression du prince de Nagato, possesseur de la ville de Nagasaki, et du Simonskali, commandant du bâtimen du Taïcou à faire reconstruire dans un accès s'établit entre les représentants de la France et de la Grèce-Bretagne, de la Hollande et des Etats-Unis d'Amérique; et qu'après avoir rappelé dans un memorandum les griefs des quatre puissances, leur communiqué de vues et la nécessité de l'unité d'action, il fut résolu de faire appel à la force pour obtenir une satisfaction vainement réclamée jusqu'alors. Les forts qui défendent Simonskali furent détruits par les escadres alliées, dont les compagnies de débarquement disperseront les troupes de Nagato.

Quant à notre division navale, déjà, comme l'a rappelé, elle avait été, en 1863, pour venger une injure faite à un de nos officiers, pénétrée, à sa seule, dans la mer intérieure, culture des batteries et la préoccupant. C'était donc pour la seconde fois que, les 5 et 6 septembre 1864, elle forçait le détroit et y montrait gloreusement nos pavillons.

A la suite de ce dernier combat, un traité stipulait une indemnité de guerre a été fait entre le Taïcou et les représentants des puissances qui ont pris part à l'action. Enfin, il parut que le prince de Nagato a été privé par le gouvernement du Japon d'une partie de ses biens et prérogatives. Nous avons donc lieu de croire que désormais nous ne reverrons plus se reproduire les faits qui ont nécessité l'emploi des armes. Au surplus, depuis l'affaire de Simonskali, le commerce a trouvé des facilités qui ne lui avaient pas été accordées jusqu'alors.

Cochinchine.

En Cochinchine, notre établissement affermit de jour en jour. L'ancienne organisation si fortement constituée de la commune et

en cause à amassées, n'aient compris que par après deux ans d'exécution, que complètement respecté et suffis : une nécessité de l'assurer, c'est-à-dire assurer des districts; de sorte que nous n'avons pas répondu aux besoins de l'administration supérieure des provinces. De leur côté, les indigènes ont commencé à apprécier les maléfices de notre civilisation, à se rapprocher de nous. Au nord, les bûcherons, si fertiles en troubles sous le gouvernement du Hué, nous offrent aujourd'hui une entière sécurité, comprenant qu'ils sont par le royaume du Cambodge, et que, dans ce pays, il n'y a pas de tribus nomades ou indisciplinées ; et si, à l'est, du côté de Bantam, nous avons vu quelques malfrats venir piller des villages isolés, c'est par les populations animistes elles-mêmes qu'ils ont été repoussés ; ce sont elles qui ont dénoncé les rebelles à notre autorité; enfin, ce sont des Amazones seules qui ont poursuivi et attaqué le mandarin Quai-Ding, et, après qu'il eut été tué dans le combat, ont rapporté son corps à Gocong, c'est-à-dire au lieu même où il avait mis au paravant ce mandarin, pour l'échelonner, c'était depuis une certaine renommée.

La piraterie, cette fois de l'extrême Orient, qui trouvait dans les mers de l'Asie, d'Inde, de la Cochinchine ou si facile refuge, sans cesse pourrisse par nos petits établissements, a presque disparu de notre territoire, et nous avons pu démasquer quelques-unes des caissonnées employées à ce service.

Avec la tranquillité, l'organisation de nos provinces s'est régularisée. Fondé sur d'autres bases que celles sur lesquelles reposait le système financier des anciennes colonies, le décret du 19 janvier 1862 a mis à la charge de la Cochinchine tout ce qu'il fallait pour assurer non seulement dans les dépendances, mais caravane dans les dépendances, le fonctionnement de 1861 à déclarer pour les Antilles et le Maroc, pourvu toutefois que la métropole, c'est-à-dire celles qui composaient l'administration, la justice, l'instruction, l'inspiration, les travaux publics, etc. Ce décret a reçu son entière application en 1864. Par l'ordre introduit dans tous les services et au sein même de la paix maintenue dans le pays, les revenus, ont progressé rapidement ; et si les recettes ne suffisent pas encore à acquitter les dépenses qu'elles devront supporter pour un jour, du moins leur accroissement permet déjà pour l'année qui commence de dégager le budget de l'Etat d'une partie des charges qui l'ont gêné jusqu'à présent, tout en constituant une cause de réserves.

Ainsi, tout aussi des errements suivis dans les anciennes colonies pour la formation des tribunaux, le décret du 23 juillet 1863 a confié à un juge unique de première instance et à un juge d'appel le soin de prononcer ; l'escrivain judiciaire est placé sous la direction d'un procureur impérial ; et pour les arrêts à rendre en matière criminelle, le tribunal, composé de deux juges et d'un assesseur pris au sort sur une liste de notables, offre les plus sérieuses garanties. Les tribunaux de commerce a été également constitué ; enfin, si les tribunaux sont également institués par le Code animiste, il n'en est pas moins vrai que si l'on améliore régît les conditions entre indigènes et Annamites, ils sont libres d'espérer de déclarer qu'ils entendent contracter sous la loi française, qui, dans ces cas, leur est appliquée par les tribunaux français.

Les magistrats récemment nommés se rendent à leur poste ; un décret destiné à simplifier toute procédure va être mis en pratique ; ainsi la justice civile, criminelle et commerciale se trouvera définitivement organisée.

Dès travaux considérables ont été entrepris avec les ressources du pays, et aussi de moyens de prestations que l'on doit au régime, sous le gouvernement de l'empereur. Ces prestations, moins employées, mais plus d'au moins 500 kilomètres de routes carrossables. Un réseau de 50 kilomètres de lignes télégraphiques, s'étendant sur les trois provinces, relie les villes de Saigon, Bencas, Mitho, ainsi que le poste Saint-Jacques et quelques points principaux.

Un bassin de radeau, de 32 mètres de long et 14-50 de profondeur, a été construit. Un dock flottant, pouvant recevoir les avirons du plus fort tonnage, sera terminé dans quelques mois. Enfin, on continue l'aménagement des canaux, qui offriront bientôt de nouvelles facilités au commerce maritime.

A côté de ces travaux, qui servent à tous les établissements destinés à étendre leur bien-être, collaborent aux populations indigènes. Un hôpital annamite a été établi, dans lequel les soins sont donnés aux malades, sous la direction d'un service français, pris des religieuses annamites. Un séminaire dans lequel se forme et se recrute le clergé indigène a été fondé. Une école de petites filles, dirigée par les sœurs de Saint-Paul, de Chartres, qui sont également à la tête de l'orphelinat, mat, a été organisée.

On a créé le collège des interprètes français, dont les études portent exclusivement sur la langue annamite écrit et prononcée, et l'on a établi dans différents endroits des îles pour les indigènes, auxquels on enseigne l'art, qui n'existe pas chez eux, d'écrire leur nom, et de lire l'écriture chinoise, que le gouvernement du Hué, évidemment à colom qui existait seul pour les actes de l'autorité, et qui exigeait des études davant lesquelles bien des intelligences reculent. Elle nous affranchira ainsi des interprètes et des anciens lettrés. L'enseignement à chaque point sont suivis en écoles, les progrès que les indigènes y font, montrent à quel point ils ont su se rendre compte de l'importance de l'application de l'écriture à leur langue.

Le commerce a pris, en 1864, à Saigon, un développement qui n'est pas sans importance ; sous dont il devendra plus considérable lorsqu'il saura mieux quelle complète sécurité est assurée à l'avenir dans ces riches provinces que le traité de paix de 1862 a octroyé à la France, où elle fonda un établissement digne d'elle.

MADAGASCAR.

A Madagascar, la situation est restée la même par rapport à l'exécution du traité conclu avec Radama. Toutefois la chute du ministre le plus hostile aux idées libérales qui avaient prévalu sous le règne de ce malheureux prince peut faire croire à une solution satisfaisante des difficultés soulevées par le Gouvernement de Tannarive. En attendant, la division navale des côtes orientales d'Afrique a dû se montrer dans les parages de Madagascar, réclamer et obtenir des satisfactions au sujet de certains actes commis à Tamatave, enfin, se

tenir en maintenant nos droits et les stipulations des traités, elle n'a pas aujourd'hui à faire face de force contre le gouvernement de la reine, que nous pouvons ancora espérer ramener à des sentiments plus conformes à ses vrais intérêts et à ceux du commerce européen.

MEXIQUE.

Le blocus des côtes du golfe du Mexique a été levé aussitôt après que le gouvernement de l'empereur Maximilien s'est constitué, mais la surveillance exercée par la division navale n'a pas été pour cela moins active. Elle a en conséquence à la défense du littoral, des villes dépourvues de garnison, et à la construction des fortifications sur certains points importants. C'est ainsi que Tuxpan a été défendue par des marins français, et que repoussé les attaques dont cette petite ville a été l'objet de la part de quelques bandes de guerriers. C'est ainsi que, dans la rivière d'Alvarado, ma canonnière, qui, tout en négoci, dans divers combats, les troupes organisé contre le gouvernement, et qui antérieurement nos bâtiments s'étaient emparés de Carrizo et de Campeche, et qu'enfin, pour concourir à l'expédition dirigée contre la province de Tamaulipas, 400 marins s'emparèrent de Bagdad, où ils occirent pendant un mois, tandis que la flottille des chalands, qui l'assiégea, l'enlombure du Rio-Grande et assura la victoire de Matamoras.

Dans l'océan Atlantique, la division navale ne rendait pas de moins bons services à l'empereur du Mexique. Elle arrêtait une active et dangereuse contrebande ; elle s'empara d'Acapulco, dont, quelques mois plus tôt, elle avait détruit plusieurs forts ; enfin, avec ses compagnies de débarquement et des compagnies de tirailleurs algériens, elle prenait possession de Mazatlan.

ENVERGUE.

Pendant ce temps, se mêlant par un service régulier, portant tous les mois, de France à la Vera Cruz, le personnel et le matériel dont l'armée avait besoin, ramenant les prisonniers libérés ou malades, et envoyant les transports nécessaires pour ravitailler dix milles hommes dans les villes de l'intérieur, qui avait été décidé.

Ensuite, par suite de l'insurrection d'une partie de l'Algérie, elle s'empressait de transporter sur cette terre un effectif assez considérable, au delà des prévisions ordinaires.

En Syrie, le calme paraît assez rétabli pour qu'il soit possible de rappeler le bâtiment qu'on avait eu nécessaire de faire stationner sur le côté pour donner aux populations chrétiennes un gage de sécurité et un témoignage du sollicitude du Gouvernement de l'Empereur.

En Amérique, notre division navale a su conserver, au milieu de la guerre qui agite les Etats de l'Union, une attitude conforme aux usages de la plus scrupuleuse et de la plus loyale neutralité, tout en déployant autant de fermeté que d'activité dans la protection dont elle a entouré notre commerce et nos nations.

Dans La Plata, les événements, qui semblent faire surgir de nouvelles difficultés, trouvent notre division prête à sauvegarder la sécurité de nos nations, mais aussi devant rester entièrement étrangère aux complications que peuvent amener les conflits élevés entre divers Etats ou par les compétiteurs qui s'entrevoient le pouvoir.

Sur les côtes occidentales d'Amérique ainsi qu'en Islande, à Terre-Neuve et dans le Labrador, nos stations ont continué à protéger les insérations auxquelles elles avaient mission de veiller. Enfin, les divisions du Bélarus, qui, chaque jour, viennent en aide au commerce et aux pêcheurs, se livrent encore à utiles recherches sur le régime de nos côtes ; elles sont aussi appelées à former des pilotes côtiers, auxquels elles servent d'école.

Quant aux troupes de la marine, artillerie, infanterie, volontaires venus des Antilles à la Vera Cruz, elles ont donné, dans les expéditions qu'elles ont faites au Sénégal, à Cochinchine, au Japon, de nouvelles preuves d'un courage, d'un dévouement et d'une discipline auxquels, plus d'un fois, il a été rendu de publics hommages. (A continuer.)

BULLETINS DU MONITEUR UNIVERSEL.

[BULLETIN DU 16 MAI 1865.]

Le discours prononcé par l'empereur à l'ouverture de la session législative a été interrompu à plusieurs reprises par les applaudissements et les acclamations de l'Assemblée. Les paroles de Sa Majesté trouvent le même accueil dans la France tout entière.

Les derniers courrières d'Algérie apportent des nouvelles de plus en plus satisfaisantes. Ils constatent les succès du général Deligny contre les rebelles. A la date du 6 février, une fraction des Mokhameds s'était séparée de Si-Lala pour opérer sa reddition. Le bey de Tunis avait accordé l'asile à toutes les tribus tunisiennes réfugiées sur notre territoire.

Les dépêches d'Angleterre annoncent la mort du cardinal Wiseman. Ce prélat était né à Séville en 1802, d'une famille irlandaise. Il avait été élevé à la dignité de cardinal dans le consistoire du 30 septembre 1850.

[BULLETIN DU 17 MARS.]

Le Sénat et le Corps législatif ont tenu hier la première séance de la session de 1865.

Deux courrières d'Amérique arrivées successivement ont annoncé en même temps qu'un effort considérable avait été fait pour amener une transaction pacifique entre le Nord et le Sud et que cette tentative avait échoué. Le vice-président des Etats confédérés, accusé d'un autre complot, s'est rendu, four Monroe et a eu une conférence avec Mr. Lincoln et Mr. Seward, venus de Washington. Aucune base n'avait pour être donnée comme point de départ des négociations, et pourtant on dit rompus après avoir duré quatre heures. Les commissaires confédérés sont retournés à Richmond, tandis que le président Lincoln rentrait à Washington. Le congrès des Etats-Unis a voté, par 119 voix contre 26, l'abolition de l'esclavage, et M. Sumner a proposé au sénat de déclarer cette résolution applicable à toutes les parties des Etats-Unis, bien que les Etats du Sud n'aient point pris au vote.

Une dépêche privée de Madrid porte que le ministre d'Etat a annoncé à la chambre des députés que la paix avait été signée entre l'Espagne et le Pérou. Ce dernier pays se serait engagé à payer une indemnité de 100 millions de réaux (25 millions de francs).

[BULLETIN DU 18 MARS.]

Les grands corps de l'Etat ont reçu hier l'Exposé de la situation

de l'Amérique, ainsi que les documents diplomatiques embrassant les négociations politiques ou commerciales suivies pendant le cours de l'année dernière (1).

La charte des députés de Posen vient d'adopter, à une grande majorité, une proposition de la Société Bechtold tendant à abroger les dispositions constitutionnelles qui limitent les lois prétectorales relatives aux colonies et aux îles.

Les débats de la junte canicinale ont été admis à présenter au Roi à l'Assemblée de Turin. Victor-Emmanuel s'exprime à la députation sur les difficultés et les dangers éventuels pour cette ville.

[Extraits du 26 Février.]

Les documents relatifs aux affaires étrangères, qui ont été examinés au grand corps de l'Etat, embrassent une série de dépêches diplomatiques ayant trait aux affaires des duchés de l'Elbe, de l'Italie et de Rome; à l'annexion des îles Ioniques de la Grèce; des Principautés-Unies du Danube, de Syrie, de l'Isthme de Suez, de Tunis et enfin du Japon. L'exposé qui les renferme contient, en outre, les pièces relatives aux nombreux et importantes négociations commerciales qui ont eu lieu avec l'Allemagne, la Suisse et les royaumes suédois et de Norvège, ainsi qu'à celles qui ont été nouées avec les villes hanséatiques. Nous pouvons mieux faire que de reproduire les appartenances placées en tête de cette partie de l'Exposé de la situation : à l'année 1864 marquera comme l'âge des plus favorables en résultats, après celle qui s'appela notre grande réforme économique. Sur toute l'étendue de la frontière du nord et de l'est de l'empire, les barrières de douanes s'abatront successivement, et des tarifs conventionnels modérés viennent se substituer aux prohibitions. Il est donc permis de prévoir le moment où pourront se développer dans l'Europe entière les bienfaits d'un régime uniformément liberal.

Les dépêches du Mexique signalent une série d'opérations militaires dirigées contre le général Pépin, qui l'empêchait d'arriver à Mexico, mais réussit de manière à en rendre maîtres des troupes qui la défendent sous les ordres de Porfirio Diaz. Les troupes françaises ont rencontré des difficultés extraordinaires pour transporter le matériel d'artillerie par suite de l'absence de routes. Le maréchal commandant en chef a tout de l'empêchement spontané mis par les Indiens à secouer de tous leurs efforts les officiers du génie. Notre armée a été secouée par les indignités aux cris de Vice Napoléon III! vice la France! Les détachements de volontaires helvètes continuent à arriver. L'état sanitaire est excellent, sur tous les points.

Le compte-rendu des recettes et des dépenses pour la marine britannique, pendant l'année 1864, a été dressé au 31 mars dernier, à la demande au parlement. La somme allouée était de 10,736,095 liv. st., auxquelles il faut ajouter une balance de 206,595 liv. st., provenant du crédit voté pour la guerre de Chine. La dépense s'est élevée à 10,746,177 liv. st., laissant un excédent de 196,595 liv. st.

[Extraits du 26 Février.]

Dans la séance de la chambre des députés du 18 février, le ministre des finances d'Autriche, M. de Plener, a déposé le budget de 1866 en demandant un prompt examen. C'est la première fois que le budget sera ainsi voté avant l'ouverture de l'Exercice. Le déficit total s'élève à 39 millions et demi de florins, dont 16 millions et demi pour l'amortissement.

Les dépêches du Mexique signalent une série de mouvements militaires qui sont préparés une prochaine et active reprise des hostilités. Des forces considérables paraissent avoir été mises par le gouvernement de Washington à la disposition de Grant, devant Richmond, et de Sherman, devant Charleston. Ce dernier général s'avancera contre cette dernière place en détruisant tout sur son passage. Les confédérés, de leur côté, suffisent peu, dit-on, une résolution importante; mais déjà annoncée plusieurs fois sans avoir été mise à exécution: ce serait d'arrêter cent mille esclaves et de les incorporer dans les rangs des troupes blanches. Le bruit court, en effet, que les séparatistes avancent évidemment Mobile. La ville de Mobile est vraiment semblable à rattacher au sud, où elle appartient au gouvernement de Richmond, qui consisterait à abandonner toutes les villes de la côte, dont la défense exige de nombreuses garnisons, pour opérer une concentration par grandes masses de toutes les forces de la Confédération.

[Extraits du 21 Février.]

L'association générale des ouvriers de Turin a voté avant-hier une adresse au roi, qui exprime ses sentiments de dévouement à la dynastie de Savoie. Le roi a visité Pise, où la population l'a accueilli avec des démonstrations d'enthousiasme.

La voûte du grand-duché de Saxe Weimar a adopté, par 37 voix contre 5, une motion tendant à l'abolition de la peine de mort.

Les derniers courriers de la Nouvelle-Zélande annoncent la formation d'un nouveau cabinet qui propose à la législature de déclarer que les îles devront être envoyées aux troupes dans la colonie, à la condition que le gouvernement local aura la direction de la guerre contre les indigènes.

La prise de Paysandú, dans l'Uruguay, est confirmée. La ville n'a été épargnée qu'après 50 heures de résistance. Après cet avantage, l'armée brésilienne, forte de 72,000 hommes environ, s'est mise en marche vers Montevideo.

[Extraits du 22 Février.]

Le maréchal Narváez a communiqué aux cortès espagnoles un projet de loi relatif à l'abolition fait par la reine Isabelle de la plus grande partitude son patronyme sauf l'Etat. On évalue à 600 millions de réaux le produit de la vente des domaines privés auxquels Sa Majesté a ainsi renoncé spontanément dans le but de venir en aide au trésor public. L'annonce de ces actes de désintéressement de patriote a été accueillie par les plus vifs applaudissements de la chambre. Une députation ayant été nommée pour aller renseigner la reine, un grand nombre de membres de l'assemblée s'y sont joints spontanément.

La séance du 20 février à la chambre des lords d'Angleterre a été entièrement consacrée à une discussion sur les affaires du Canada. L'opposition, après avoir exprimé des inquiétudes sur l'attitude prise par le gouvernement de Washington dans ses rapports avec la colonie, s'est plainte que le Canada n'a pas été mis dans un état de défense satisfaisant. Les ministres ont répondu en exprimant le regret que des doutes eussent été émis sur les dispositions conciliantes des Ets-Unis. Ils ont ajouté que le budget de cette année proposait un crédit de 50,000 liv. st. pour les fortifications de Québec, qu'en outre

on n'occupait de veiller à la sûreté des points importants du Canada occidental, et qu'enfin la colonie, qui jusqu'à l'an dernier avait refusé de prendre des mesures défensives, a décidé une conscription de quatre-vingt mille hommes de la milice.

La nouvelle de la nomination du général Léz en qualité de commandant en chef des armées considérées a été accueillie avec de telles acclamations par l'armée séparée à Petersbourg, que les dégâts ont cru à une attaque et ont engagé la cavalerie.

[Extraits du 26 Février.]

Les journaux italiens constatent l'impression de vive satisfaction qu'a produite à Turin la nouvelle que le roi avait le projet de visiter l'Italie. Les journaux continuent à dénoncer l'hostilité du dévouement et de la loyauté, et la population ouvrière s'associe avec empressement à ces démonstrations. Un télégramme annonce que Sa Majesté arrivera le 23 février à Turin. La garde nationale est convocée.

Le budget de la guerre pour l'année 1865-1866 vient d'être publié par le gouvernement britannique. Il se monte à 11,348,457 livres sterling, chiffre qui accuse une diminution de 493,641 livres sterling sur les dépenses de l'année dernière. Le budget de la marine a également subi une diminution de 316,427 livres sterling.

Une nouvelle finance importante est transmise de Madrid. Le nouveau ministre des finances, M. Alexandre Castro, a déclaré à la chambre qu'il retirait le projet de loi sur l'anticipation de l'impôt; il a recommandé le concours des députés pour les mesures qui leur seraient soumises dans le but d'améliorer la situation du trésor espagnol.

Une correspondance de New-York signale l'effet profond produit aux Etats-Unis par les derniers votes de la chambre des représentants de Washington relativement à l'abolition de l'esclavage. C'est aux législatures locales que revient maintenant le soin de compléter l'œuvre que le congrrès a pris en temps perdu. Il faut attendre l'ouverture de l'Assemblée nationale pour l'anticipation de l'impôt, mais l'Assemblée nationale, mandatée pour l'anticipation de l'impôt, devra voter une loi dans l'intervalle. La chambre des députés a voté l'abolition de l'esclavage, et il est nécessaire que 27 Etats se déclarent en sa faveur avant que cette mesure, qui abolit définitivement l'institution de l'esclavage, entre de plein droit dans la constitution. On pense d'ailleurs que, malgré un certain nombre de résistances, ce grand résultat pourra être obtenu avant la fin de l'année 1865.

[Extraits du 21 Février.]

Les projets de loi portant fixation du budget ordinaire et du budget extraordinaire pour 1866; avec les expéditions des motifs et les pièces à l'appui, viennent d'être distribués aux grands corps de l'Etat. Le projet de loi sur les suppléments de crédit de l'exercice 1865 a été également distribué.

M. Lincoln a publié un compte-rendu de la conférence qu'il a eue à Hampton Roads avec les commissaires du Sud. Il déclare que les confédérés ne veulent pas céder sur la question de l'indépendance et que lui, pour son côté, il ne peut pas accepter l'autorité conditions qu'il soit établi de l'Union et l'abolition de l'esclavage. En face de ces prétentions inconciliables, la conférence a été rompue sans que aucun pas est été fait dans la voie de la pacification. Ces nouvelles ont été accueillies à Richmond par des démonstrations belliqueuses. Un grand meeting a rejeté avec indignation les propositions fédérales, et adopté des résolutions en faveur de la continuation de la guerre. La réprise des hostilités n'a pas, du reste, fait attendre. Les courriers nous apportent la nouvelle des progrès de Sherman et signalent en même temps des engagements en Virginie. Les derniers combats ne sembleront pas avoir mis en état de défaire le général, qui a dû renoncer à ses projets après avoir essayé des pertes. Ce général a continué avec les confédérés un cartel d'échange sur ses conditions de sujétion contre soldat, officier contre officier.

On écrit de Turin le 23 février : « Le roi Victor-Emmanuel est arrivé dans cette ville. Il a été reçu par la junte municipale et les sociétés ouvrières. La garde nationale et la population ont particulièrement accueilli Sa Majesté par des acclamations enthousiasmantes. Le roi a assisté au défilé de la garde nationale au milieu d'applaudissements vifs et prolongés. »

[Extraits du 25 Février.]

La résolution générale prise par la reine d'Espagne parmi avoir excité dans la Peurmaule un mouvement patriotique, et les journaux de Madrid ont déclaré que le succès obtenu devrait être appliquée tout au long du pays pour venir en aide au trésor public.

Le roi Victor-Emmanuel, s'étant rendu au théâtre pendant la soirée du 23, a été salué par la population de Turin des mêmes acclamations enthousiasmantes qui l'avaient accueilli à son arrivée dans cette ville.

Comme M. Lincoln l'avait fait à Washington, M. Jefferson Davis a adressé au congrès une communication relative à l'entrevue à Hampton Roads. Ce document prouve que le président des Etats-Unis a refusé l'abandon de la confédération, mais qu'il a demandé d'assurer une vie nécessaire à l'indépendance et, que la seule concession qu'il voulut faire était la promesse d'un pardon libéral, unanimité en cela du droit d'amnistie à lui conféré par la constitution des Etats-Unis. Le rapport de M. Davis a produit une vive surprise dans le Sud, où les idées belliqueuses paraissent avoir repris toute leur influence.

Le marshal des Etats-Unis pour le district de New York a dû se rendre à Montréal, dans le Canada, pour y prendre charge d'une division d'individus impliqués dans les coups de main sur les propriétés américaines et dont les autorités canadiennes ont accordé l'extradition.

[Extraits du 24 Février.]

Dans la chambre des communes d'Angleterre, M. Hennessy a proposé une motion portant que l'assemblée voterait avec regret la diminution de la population irlandaise et qu'elle s'empresserait d'appuyer le gouvernement de la reine dans toute mesure de nature à développer le travail en Irlande. Il a pu démontrer que la Couronne sur la base de l'assiette fiscale de Gladstone a répondu qu'il était nécessaire d'induire aux demandes de M. Hennessy et qu'il ne devait pas donner la moindre espérance. A propos d'une intervention sur la guerre entre le Brésil et Montevideo, M. Layard a déclaré que le gouvernement britannique n'avait aucune intention de se mêler à ce conflit.

La chambre des députés italiens a commencé dans la séance du 24 février la discussion du projet concernant l'extension du code pénal à la Toscane et l'abolition de la peine de mort.

Le gouvernement ottoman vient d'inaugurer un système d'écoles publiques ouvertes à toutes les classes de la population indigène.

(1) Le Messager donne plus haut un premier extrait de cet Exposé.

